



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-26597>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **26-26597**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville d'Antibes (06)

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestation d'assurance Dommages-Ouvrage pour les travaux de construction d'un équipement sportif à dominante tennis de table au Stade Gilbert Auvergne

**Description** : Prestation d'assurance Dommages ouvrages (DO) pour les travaux de construction d'un équipement sportif à dominante tennis de table au Stade Gilbert Auvergne

**Identifiant de la procédure** : 4cb1cf1b-7ccb-4869-bc62-2381f32149d9

**Identifiant interne** : 26F033

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

**Principales caractéristiques de la procédure** : Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2, R.2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

##### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique** :

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Prestation d'assurance Dommages-Ouvrage pour les travaux de construction d'un équipement sportif à dominante tennis de table au Stade Gilbert Auvergne

**Description** : Il s'agit d'un marché de services pour des prestations d'assurance Dommages-Ouvrage pour les travaux de construction d'un équipement sportif à dominante tennis de table au Stade Gilbert Auvergne

**Identifiant interne** : 26F033

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale** ( cpv ): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

**Options** :

**Description des options** : La durée du marché est égale à la durée des garanties d'assurance souscrites. La durée des garanties d'assurance souscrites est celle de la réglementation en vigueur pour les risques d'assurance construction « dommages - ouvrage » et découlant des garanties décennales soit 10 ans à compter de la réception des travaux. Le marché prend effet à compter à sa date de notification et prend fin au terme de la garantie légale couvrant les travaux d'ordre décennal de l'ouvrage réalisé. La garantie pourra toutefois être mise en œuvre plus de 10 ans après la réception des travaux, pour des dommages survenus pendant ledit délai de 10 ans, par application de l'article L114-1 du Code des assurances conformément à la jurisprudence en vigueur

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée** : 10 An

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Qualité et niveau des garanties accordées

**Description** : Se référer au règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère** :

**Type** : Prix

**Nom** : Prix

**Description** : Se référer au règlement de la consultation

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 20/04/2026 à 14:00

**Date limite de validité de l'offre :** 120 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué :** La présente consultation s'adresse aux compagnies, mutuelles et organismes d'assurance régulièrement autorisés à couvrir ce type de risque sur le territoire français. L'offre peut être présentée soit directement soit par l'intermédiaire d'un agent ou d'un courtier. Les contrats en co-assurance (groupement) sont autorisés. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché. Le rôle de mandataire est rempli par l'apériteur. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : • En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; • En qualité de membres de plusieurs groupements. **RAPPEL :** Si, en cours d'exécution, un des membres du groupement se retire de la coassurance, le pouvoir adjudicateur peut faire le choix de poursuivre son exécution en coassurance incomplète ou résilier le marché. En cas de retrait d'un co-assureur, l'apériteur a une obligation de moyen pour combler ce départ. Si l'apériteur ne peut combler la défaillance d'un co-assureur, la Collectivité pourra décider, en respectant les formes, si le contrat doit ou non être maintenu ou résilié. Il est rappelé qu'un assureur (compagnie ou mutuelle) ne pourra présenter plusieurs offres par le biais d'intermédiaires multiples. Est ainsi reproduit le texte de la circulaire en date du 24 décembre 2007 relative à la passation des Marchés Publics d'assurance et publiée au JORF du 10 avril 2008 : « un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation, car cette situation équivaut à ce qu'une même entreprise d'assurance présente plusieurs offres. Or, la pratique consistant pour un candidat à un marché public à transmettre plusieurs offres est contraire aux principes de la commande publique.

Elle ne saurait être acceptée. Lorsqu'un acheteur public se trouve dans la situation où un même assureur présente plusieurs offres pour un même marché, quand bien même il le fait par plusieurs intermédiaires, il ne peut que déclarer ces offres irrégulières pour les raisons évoquées précédemment. » Conformément à la circulaire susvisée « le titulaire du marché de l'assurance est l'organisme ou l'entreprise d'assurance qui porte et provisionne le risque technique ». Un agent général ou courtier ne pourra donc pas être titulaire du marché

**Montage financier** : Financement sur les crédits ouverts au budget

**Informations relatives aux délais de recours** : Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitare dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déréféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique** : non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Nice

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours** : Tribunal Administratif de Nice

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Ville d'Antibes (06)

**Numéro d'enregistrement** : 21060004500012

**Adresse postale** : Hôtel de Ville Cours Masséna - CS 82205

**Ville** : Antibes Juan-les-Pins Cedex

**Code postal** : 06606

**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [commandepub-passation@ville-antibes.fr](mailto:commandepub-passation@ville-antibes.fr)

**Téléphone** : +33 492905280

**Adresse internet** : <https://www.marches-securises.fr>

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL)** : <http://www.antibes-juanlespins.com>

**Profil de l'acheteur** : <https://www.marches-securises.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Nice

**Numéro d'enregistrement** : 17060005000026

**Ville** : NICE

**Code postal** : 06000

**Subdivision pays (NUTS)** : Alpes-Maritimes ( FRL03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

**Téléphone** : +33 489978600

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 8709e6ac-13dd-4f63-9a4d-ca41dcb76192 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 13/03/2026 à 15:55

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 13/03/2026